

S²LOW

Délibération n° 2404-23

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à 19h15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes)
étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses
séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard
BRANDA, Maire

Conseillers en exercice : 14
Présents : 10+4 proc
Votants : 13

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Eliane CALDEI-VIDAL – Christian DI
MARTINO – Béatrice ROZIER – Fabrice FONTAINE – Chantal BARBIER –
Patrice MARTIN – Jean-Marc BLANIC- Fabienne GALLI

Absents excusés : Philippe ALLEGRINI – Sandrine BARRALIS – Karine
FAGES – Michel CORSINI

Secrétaire : Christian DI MARTINO

**Objet : Subvention Cala Mounta
2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil que les associations communales bénéficient, chaque année, d'une aide financière afin de poursuivre leurs activités dans les meilleures conditions possibles.

Aussi, Monsieur le Maire propose pour Cala Mounta – au titre de l'année 2024 – le montant suivant :

- Cala Mounta 350,00 €

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- ACCEPTE le montant mentionné ci-dessus attribué à Cala Mounta par 13 voix POUR.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le secrétaire,



Christian DI MARTINO

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 12/04/2024
Qualité : Maire